

Le Principal,

Aux Parents d'élèves de 3ème

Rennes, le 5 Mai 2017

Le Principal

Téléphone
02 99 50 66 26

Télécopie
02 99 50 80 07

Adresse collège
Ce.0350965j@ac-rennes.fr

**29, av. de Cork
CS 10713
35207 RENNES CEDEX 2**

Site internet de l'académie
de Rennes
www.ac-rennes.fr

Objet : Possibilité d'utiliser la procédure télématique pour l'inscription en seconde (à partir du 26 juin 2017)

Madame, Monsieur,

Vous allez, avec votre enfant actuellement scolarisé en 3^{ème}, faire un ou des choix d'orientation et de lycée pour l'an prochain. Une réponse vous sera apportée le lundi 26 juin. Vous pourrez alors procéder à **l'inscription de votre enfant dans le lycée où il aura été affecté.**

Nous souhaitons vous indiquer que cette inscription des élèves en classe de seconde générale, technologique et professionnelle **va désormais pouvoir se faire par voie télématique.** Cette possibilité nécessite que les parents disposent d'un compte-parent en cours de validité.

La procédure d'utilisation des comptes-parents vous a été notifiée au début de la scolarité de votre enfant au collège Le Landry. C'est votre compte-parent qui vous permet d'accéder par exemple à Pronote.

Il est possible toutefois que vous n'ayez pas, jusqu'à présent, utilisé votre compte-parent et que vous n'ayez utilisé que le compte-élève de votre enfant.

Je vous invite par conséquent à vérifier que vous disposez encore de tous les éléments de connexion et que cette connexion fonctionne bien.

Si ce n'est pas le cas et que vous souhaitez à nouveau recevoir les données de votre compte-parent et le mode opératoire, je vous invite à le faire savoir dans les meilleurs délais par mél à l'adresse du collège : ce.0350965j@ac-rennes.fr

Attention ! l'application d'inscription en ligne ne sera ouverte que du 26 juin au 2 juillet.

Je souhaite toutefois vous indiquer que vous pourrez, si vous le préférez et comme les années antérieures, procéder à une inscription par dossier papier.

Quelle que soit la solution d'inscription que vous utiliserez, je me permets de vous rappeler que tous les lycées demandent, au moment de l'inscription, que vous leur fournissiez les bulletins trimestriels de 3^{ème} de votre enfant.

Nous restons à votre disposition et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'intérêt que nous portons à la scolarité de votre enfant.

Dominique JESTIN

